

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Objet du mail : Enquête publique îlot de place cheminant à Saint-Renan

De : Justine Marot

Pour : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Date : 19/09/2023 15:55

Madame, Monsieur,

Par le biais de ce mail je souhaite exprimer ma désapprobation à l'égard du projet "îlot de la place cheminant".

Je me permets de participer à cette enquête publique en ma qualité de citoyenne et non d'habitante de la commune de St Renan.

Cependant, cette région a une place importante dans mon cœur et me conduit ce jour, à faire entendre ma voix et à donner mon opinion sur ce projet.

Je vais raisonner en deux points succincts. Le premier sera dédié à l'utilité publique, le second à l'incidence environnementale que ce projet est susceptible d'engendrer.

Premièrement, en ma qualité de juriste et de citoyenne je pense qu'il est de mon devoir, car en l'espèce de mon ressort, de contribuer à aviser les décideurs lorsqu'il y a un leurre.

Pour bien connaître, la région et ce qu'il s'y passe, il serait parfaitement inexact de bâtir ce projet sous l'égide d'un besoin impérieux de construire des logements. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la démographie ne cesse de croître, que la proximité avec Brest est évidente et que la ville de St Renan a une position géographique optimale pour bon nombre de ménage.

Cependant, un constat doit être fait, un nombre conséquent de logements sont sortis de terre ces dernières années, mais quid du centre-ville ? Les logements sont moins convoités que les pavillons modernes avec des jardins de plus grandes surfaces.

A quoi bon supprimer les jardins du centre-ville ? C'est totalement contre productif, d'autant plus lorsque l'on constate le nombre de logements vacants aux alentours.

La procédure d'expropriation est soumise à la condition sine qua non de l'utilité publique, cependant je n'en constate aucun si ce n'est de permettre à l'autorité communale de s'asseoir au sens propre et figuré sur les considérations de ses concitoyens.

Dans un second temps, je pense qu'il est important de réaliser un constat. Tel qu'évoqué, la ville de St Renan est de plus en plus convoitée et ne saurait aujourd'hui être considérée comme une petite bourgade rurale. Cette urbanisation induit de fait la suppression progressive de la végétation, des divers espaces verts.

La parcelle convoitée par la mairie est certainement le dernier coin vert aussi dense de la ville.

Cette expropriation dans le but de construire des bâtiments paraît presque absurde alors même que les considérations environnementales sont à l'heure actuelle mises à l'honneur et doivent être consacrées autant que d'autres intérêts auxquels l'Etat est chargé d'assurer la protection.

L'expropriation est certes un droit suprême et exclusif de l'Etat mais son abus est grandement répréhensible. Une utilisation excessive de cette arme étatique est absolument à bannir et à prévenir, d'où l'objet de ma participation aujourd'hui.

Les préoccupations privées ne sauraient être délaissées au détriment d'intérêts publics lorsque ceux-ci sont injustifiés. L'utilité étant la véritable clé de voûte de la mise en place de ce mécanisme, elle ne me semble pas être qualifiée.

Je pense que ma désapprobation à l'égard de ce projet est évidente, néanmoins je vous la réaffirme expressément.

Espérant que les problèmes obstacles susmentionnés feront mouche.

Je vous remercie par avance pour le temps accordé à cette lecture.

Respectueusement,

Justine Marot